



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2024/171

#### Objet : Actualisation du tableau des indemnités

#### Séance du mercredi 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 juin 2024, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

#### Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 26

Excusés

représentés : 8

Absent : 1

\* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°3

\*\* Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°3 et a quitté la séance à 21 h 26 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

\*\*\* A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

\*\*\*\*A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

\*\*\*\*\* A quitté la séance à 20 h 45 au cours de la présentation du point n°10

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg\*, Sofiane Seridji\*\*\*\*\*, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené\*\*\*, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nouredine Siana, Séverin Yapo\*\*\*\*, Dounia Lebig, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

#### Excusés représentés :

Souad Medani à Stéphane Raffalli, Fabrice Deraedt à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Serge Mercieca, Nejla Toptas à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

#### Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
26 juin 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/171

**Objet : Actualisation du tableau des indemnités**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23,

**VU** le Code de la Sécurité Sociale,

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 7 mai 2021,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2021/103 en date du 7 mai 2021 relative à la fixation du nombre d'Adjointes,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2021/104 en date du 7 mai 2021 relative au maintien des Conseils de quartier et à la désignation des Adjointes de quartier,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2021/107 en date du 7 mai 2021 relative à la fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et Conseillers municipaux délégués détenteurs d'une délégation de fonction,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2023/257 du 27 septembre 2023 relative à l'élection du Premier Adjoint au Maire,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2023/258 en date du 27 septembre 2023 relative à la modification des indemnités des Adjointes,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2023/330 en date du 22 novembre 2023 relative à la création d'un poste de treizième Adjoint au Maire,

**VU** le tableau du Conseil municipal établi à la suite des élections survenues lors de la séance du 27 septembre 2023,

**CONSIDERANT** qu'il convient dans le respect de l'enveloppe réglementaire d'actualiser le tableau des indemnités,

**APRES DELIBERATION**

**Par un premier vote**

**A L'UNANIMITE**

**CONFIRME** le maintien les taux tels que fixés par délibération n°2023/258 en date du 27 septembre 2023.

2024/

**Par un second vote  
A L'UNANIMITE**

**CONFIRME** l'application de la majoration de la DSU et les taux en résultant, tels que fixés par la délibération n°2023/258 en date du 27 septembre 2023.

**MODIFIE** le tableau récapitulatif l'ensemble des taux applicables et les bénéficiaires.

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 04 JUIL. 2024

Publié le : 04 JUIL. 2024

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois  
à compter de sa  
publication et de sa  
notification.



2024/

171

171

Ville de Ris-Orangis

ANNEXE DE LA DELIBERATION N°2024/171 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024  
Conformément à l'article L 2123-20-1 DU CGCT

En référence à l'indice brut terminal de la fonction publique	taux maximal de la strate	taux alloué par le Conseil municipal	taux alloué avec majoration DSU	majoration 15%	Nombre de personnes concernées
Monsieur le Maire	90	90	110	15% de 90%	1
1er Adjoint au Maire	33	24,86	33,15	15% de 24,86 %	1
Adjointe au Maire Adjoint au Maire Adjointe de quartier Adjoint de quartier	33	21,28	28,37	15% de 21,28%	8
Adjointe au Maire et Conseillère Communautaire Adjoint au Maire et Conseiller Communautaire	33	18,78	25,04	15% de 18,78%	4
Conseillère municipale déléguée et Conseiller municipal délégué		10,68	/	15% de 10,68%	7
Conseillère municipale missionnée et Conseiller municipal missionné		5	/	15% de 5%	8